



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des affaires juridiques
et institutionnelles

Pôle des affaires juridiques

Affaire suivie par
daji.delegations@utoulouse.fr

Décision n° 2026_OR_063



Délégation de signature

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-11, L. 712-1, L. 712-2, L. 713-1 et R. 719-79 ;
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;
Vu la nomination de Monsieur Abdelhadi Saoudi en tant que directeur de la structure fédérative de recherche Biologie et Biotechnologie pour la Santé (SFR-B2S).

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Abdelhadi Saoudi, directeur de la structure fédérative de recherche Biologie et Biotechnologie pour la Santé (SFR-B2S), à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

1.1 Domaine financier

Centre de responsabilités budgétaires	Centre financier
N2_303 BABS	303R20 SFR B2S

- engagements juridiques de dépenses de fourniture, de service, de travaux et de mission, inférieurs à 50 000 € HT par acte, après vérification de la disponibilité des crédits et de la régularité de l'achat pour le centre financier ci-dessus ;
- certifications et liquidations du service fait (états de frais de déplacement, factures) de ce même centre financier ;
- certifications de l'acquisition du droit pour les recettes de ce même centre financier.

1.2 Marchés publics

- actes relatifs aux marchés de fournitures et de services pour les achats non couverts par un marché existant transverse et inférieurs à 50 000 € HT (sur un même groupe de marchandises et sur l'ensemble de l'année civile), dans la limite des crédits alloués, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et de la charte de l'achat public de l'université. Dans ce cadre le préalable requis est d'avoir désigné un correspondant achat au sein de la structure et que celui-ci ait suivi le cursus de formation assuré par la Direction des achats.

➤ Préparation et passation des marchés

- courrier d'information d'attribution du marché.

➤ **Achèvement des procédures de marchés**

- information aux candidats non retenus ;
- information aux candidats retenus ;
- formulaire de mise au point ;
- signature du bon de commande valant acte d'engagement jusqu'à 50 000 € HT ;
- mise en place et signature des marchés sans publicité ni mise en concurrence jusqu'à 50 000 € HT après avis conforme de la Direction des achats.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Abdelhadi Saoudi, délégation est donnée à Madame Isabelle Saves, directrice adjointe de la structure fédérative de recherche Biologie et Biotechnologie pour la Santé (SFR-B2S), à l'effet de signer au nom de la présidente de l'Université de Toulouse, les actes mentionnés à l'article 1^{er} de la présente délégation.

Article 3

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

Article 4

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 5

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de l'institut toulousain des maladies infectieuses et inflammatoires (INFINITY) et sur le site internet de l'université.

Article 6

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

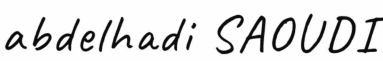
Fait à Toulouse, le 12/07/2026

La délégante,
La présidente de l'Université de Toulouse,
Odile Rauzy

La Présidente,
Odile RAUZY

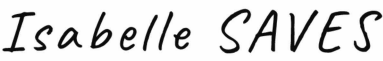


Le délégataire,
Le directeur de la SFR-B2S
Abdelhadi Saoudi



✓ Certifié par  yosign

La suppléante,
La directrice adjointe de la SFR-B2S
Isabelle Saves



✓ Certifié par  yotrust